



Période d'option de vente pour les actions Fastweb achevée avec succès

La procédure d'option de vente pour les actions Fastweb s'est achevée avec succès. Swisscom détient désormais 98,152% du capital social émis par Fastweb. Le 18 mars 2011, Swisscom versera EUR 18 par titre. Le montant total s'élèvera à EUR 45,1 millions. Par ailleurs, Swisscom rachètera les actions Fastweb restant sur le marché, et le titre sera radié de la cote le 22 mars 2011. Pour Swisscom, le prix total du rachat des participations minoritaires restantes dans Fastweb s'élève à EUR 71,6 millions.

En vertu de l'article 108, al. 2 du TUF, la procédure d'option de vente (la «Procédure») pour les actions de Fastweb S.p.A. («Fastweb» ou l'«Emetteur»), s'est achevée aujourd'hui.

Sur la base des résultats préliminaires actuels, 2 508 209 actions Fastweb ont été cédées, soit 63,059% du nombre total d'actions Fastweb assujetties à la Procédure et 3,155% du capital social de l'Emetteur.

La contrepartie des actions susmentionnées, de EUR 18 par action, sera versée le 18 mars 2011 par Swisscom Italia S.r.l. («Swisscom Italia»), en échange du transfert de propriété des actions à l'offrant.

Si l'on ajoute à ces actions les 75 530 553 actions de Fastweb déjà détenues par Swisscom Italia avant le lancement de la Procédure, Swisscom Italia détiendra, à la date de paiement dans le cadre de la Procédure, un nombre total de 78 038 762 actions équivalant à 98,152 % du capital social de Fastweb.

Le seuil de 95% du capital social de l'émetteur étant dépassé, Swisscom Italia précise, comme elle l'a déjà fait dans le Document complémentaire ainsi que dans le communiqué de presse publié le 14 février 2011, qu'elle va s'acquitter de son obligation d'achat en vertu de l'art. 108, al. 1, du TUF et exercer son droit d'acquisition (squeeze out right), conformément à l'art. 111 du TUF, par le biais d'une procédure conjointe qu'elle a convenue avec la CONSOB et Borsa Italiana.

Le prix proposé dans la procédure conjointe pour chaque action Fastweb correspondra au prix de la Procédure, c'est-à-dire EUR 18 par action, comme le stipulent les articles 111, al. 2 et 108, al.3 du TUF.

Aux fins de l'exécution de la procédure conjointe, le 22 mars 2011, Swisscom Italia communiquera à l'Emetteur que les sommes correspondant au versement de la contrepartie pour la procédure conjointe ont été déposées et sont disponibles. Le transfert de propriété des actions Fastweb restantes en faveur de Swisscom Italia prendra effet à cette date et sera ensuite inscrit au registre des actionnaires de l'Emetteur conformément aux dispositions de l'art. 111, al. 3 du TUF.

Le 15 février 2011, Borsa Italiana a informé que le retrait de la cote des actions Fastweb aurait lieu le 22 mars 2011, avec suspension préalable du négoce les 17, 18 et 21 mars 2011.

Les modalités d'exécution de la procédure conjointe seront confirmées par l'avis relatif aux résultats définitifs de la procédure d'option de vente, conformément à l'art. 108, al. 2 du TUF, qui sera publié le 17 mars 2011 dans les journaux suivants: «Corriere della Sera», «Sole 24 Ore» et «MF/Milano Finanza».



swisscom

**Communiqué de
presse**

Berne, le 14 mars 2011 / 20:00